



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question orale n° 1364

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'avenir de la coopérative laitière de la Haute-Truyère située au Malzieu. Elle doit actuellement faire face à un lourd projet de restructuration mené par sa coopérative gestionnaire le groupe 3A et sa filiale "Les fromageries occitanes". Il est en effet envisagé par ce groupe, dans une logique drastique de "rationalisation" de ses sites industriels, de supprimer la réception de la collecte sur le site du Malzieu, d'orienter exclusivement sa production sur le Grana (fromage ingrédient sans aucune démarcation) et, par conséquent, de procéder aujourd'hui à 33 licenciements. Pourtant, la qualité de la matière première collectée, des produits réalisés et le savoir-faire incontestable des salariés ont fait jusqu'à ce jour la renommée intramassif de la CLHT. Par ailleurs, cette unité de transformation fromagère revêt une importance socio-économique fondamentale pour le canton du Malzieu qui a déjà perdu 80 emplois en trois ans mais au-delà pour tout le département de la Lozère, ce d'autant que le tissu économique du bassin d'emploi n'est pas en capacité d'apporter rapidement des perspectives de compensation. Aussi, au regard notamment des aides publiques perçues par ce groupe coopératif, il lui demande de bien vouloir lui présenter les solutions envisageables pour préserver les emplois de la coopérative laitière.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE LA HAUTE-TRUYÈRE

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 1364, relative à l'avenir de la coopérative laitière de la Haute-Truyère en Lozère.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'avenir de la coopérative de la Haute-Truyère et sur la filière laitière en zone de montagne.

La coopérative en question doit actuellement faire face à un lourd projet de restructuration mené par sa coopérative gestionnaire, le groupe 3A, qui est bien connu, et sa filiale Les Fromageries occitanes. Il est en effet envisagé par ce groupe, dans une logique drastique de rationalisation de ses sites industriels, de supprimer la réception de la collecte sur le site du Malzieu, en Lozère, d'orienter exclusivement sa production sur le grana - fromage ingrédient sans aucune démarcation - et, par conséquent, de procéder aujourd'hui à trente-trois licenciements.

Pourtant, la qualité de la matière première collectée, en l'occurrence le lait de montagne, celle des produits réalisés et le savoir-faire incontestable des salariés ont fait jusqu'à ce jour la renommée de la CLHT dans tout le massif. Par ailleurs, cette unité de transformation fromagère revêt une importance socio-économique fondamentale pour le canton du Malzieu, qui a déjà perdu quatre-vingts emplois en trois ans, mais aussi, au-delà, pour tout le département de la Lozère, et ce d'autant que le tissu économique du bassin d'emploi n'est malheureusement pas en capacité d'apporter rapidement des perspectives de compensation.

J'avais demandé, en 2010, une inspection générale, qui a été confiée à M. Malpel, et, dernièrement, une mission sur la filière laitière, dont j'attends les résultats. Je vous demande donc de bien vouloir me présenter les

solutions envisageables pour préserver les emplois de la coopérative et les accompagnements possibles pour la filière laitière.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, je vous demande tout d'abord de bien vouloir excuser Bruno Le Maire, qui reçoit en ce moment le ministre roumain de l'agriculture dans le cadre de la présidence française du G20.

Vous l'avez interrogé sur la situation de la coopérative laitière de la Haute-Truyère et, plus globalement, sur les difficultés que rencontre l'agriculture lozérienne. La poursuite de la restructuration de la filière laitière française, tant en amont qu'en aval, est un enjeu majeur pour sa compétitivité. Elle doit en effet se préparer à la sortie programmée du régime des quotas laitiers, prévue pour le 31 mars 2015, l'objectif étant que, d'ici cette date, nos bassins soient économiquement dynamiques.

Ce nécessaire effort de modernisation est accompagné par le ministère de l'agriculture afin de limiter au maximum ses conséquences sur les producteurs de lait et sur les salariés de la filière.

C'est à ce titre qu'est suivi avec beaucoup d'attention le cas de la coopérative laitière de la Haute-Truyère. Située au Malzieu-Ville, elle est concernée par un projet de restructuration au sein du groupe laitier auquel elle appartient. Ce projet consiste, comme vous l'avez rappelé, en la fermeture partielle du site du Malzieu-Ville, sa spécialisation et le transfert du reste des productions vers d'autres sites du groupe.

Le ministre de l'agriculture a demandé à ses services d'identifier l'ensemble des leviers susceptibles d'être actionnés afin de limiter au maximum les conséquences de cette décision d'arrêt partiel de l'activité.

Par ailleurs, et conformément à la demande que vous aviez formulée, le ministère, conscient des enjeux relatifs au maintien et au développement de l'activité agricole dans votre département, a lancé deux missions sur l'avenir de l'agriculture lozérienne.

La première, confiée au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, a pour objectif d'analyser la situation de l'agriculture dans ce département et de cerner les pistes qui permettront de lui ouvrir de nouvelles perspectives. Ses conclusions seront remises à Bruno Le Maire dans quelques semaines et il vous en fera part immédiatement.

La seconde, qui sera lancée dans les prochains jours, se penchera plus spécifiquement sur la situation de la filière laitière et sur la manière d'assurer une meilleure valorisation des produits laitiers, notamment dans votre département.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Madame la secrétaire d'État, l'agriculture est le socle de l'activité en Lozère, car elle emploie 15 % de la population active dans un département qui compte 78 000 habitants. Trente-trois emplois menacés au Malzieu, c'est dramatique ! Les collectivités locales, la région et les élus font tout ce qu'ils peuvent, mais il faut que l'État nous aide dans ce dossier. Sinon, c'est tout un pan de l'économie de la Lozère qui disparaîtra.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1364

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1595

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1454

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2011